

opiniâtre et exclusif, étaient parvenus à connaître et à tracer cent mille caractères.

Afin de remédier à une telle impossibilité pour la masse, on a créé, dans la langue écrite, plusieurs divisions : il y a la langue administrative, la langue diplomatique, la langue commerciale, etc., composées chacune de deux à trois mille caractères, qui donnent déjà un travail très suffisant à ceux qui les emploient, et surtout aux interprètes. La langue poétique est de beaucoup la plus nombreuse et la plus compliquée.

L'écriture se fait au pinceau et à l'encre de Chine sur papier de roseau ou de bambou très transparent et fin, mais solide ; l'impression se fait sur même papier, en caractères de bois dur, buis ou gaïac.

Presque tous les souverains de la Chine ont protégé la littérature ; on n'en cite guère qu'un qui ait persécuté les lettrés et détruit les livres. Les poètes sont populaires et révévés. L'enseignement est général et répandu partout ; il concerne surtout les traités de morale et de sociabilité, et les recueils de philosophie assez douce, où les préceptes et les apophtegmes de Confucius sont résumés et mis à la portée de tous, pour faire trouver la vie agréable à la plupart, et au moins supportable au plus misérable et au plus déshérité d'entre les Jaunes.

Nous verrons comment, de ces traditions immuables, découle un code de justice d'une logique singulière, et comment, de cette compréhension philosophique générale, sortent un état d'âme spécial, une alacrité intellectuelle et un contentement physique dans la médiocrité sociale du destin populaire.